

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Affaire Wildenstein : la relaxe est confirmée

DOCTRINE

Page 6

■ Administratif

Marie-Christine Rouault

**Panorama de droit public
(15 avril - 31 mai 2018)**

CULTURE

Page 12

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Balade estivale sur la Riviera vaudoise

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Cités en Messénie (II)

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Affaire Wildenstein : la relaxe est confirmée ^{138d8}

Frédérique PERROTIN

La cour d'appel de Paris vient de confirmer la relaxe générale prononcée en 2017 par le tribunal correctionnel de Paris pour les héritiers de la famille de marchands d'art Wildenstein et leurs conseillers, qui étaient poursuivis pour une fraude fiscale de plusieurs centaines de millions d'euros. Pour la cour d'appel de Paris, le délit de fraude fiscale est prescrit.

Une affaire emblématique de la lutte actuelle menée en matière de fraude fiscale, revient sous les feux des projecteurs judiciaires (CA Paris, 29 juin 2018, n° 17/02758). La cour d'appel de Paris vient de confirmer la décision de relaxe prononcée par le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire *Wildenstein* (Trib. corr., 12 janv. 2017, *Wildenstein*). « Cette décision est susceptible de heurter le sens commun », avait alors averti le président de la 32^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, Olivier Géron, avant d'annoncer la relaxe de Guy Wildenstein et de ses co-inculpés. Sans surprise, le parquet national financier avait fait appel de cette décision le 13 janvier dernier, estimant indispensable « un nouvel examen de l'affaire par la cour d'appel ».

■ Un cumul de poursuites

La succession du marchand d'art mondialement connu, Daniel Wildenstein, qui s'est ouverte en 2001 a donné lieu à des guerres intestines entre ses différents héritiers. La veuve de Daniel Wildenstein, accusait notamment ses deux beaux-fils de lui avoir caché une partie du patrimoine familial, dissimulé dans des trusts situés dans des paradis fiscaux. En 2008, le décès d'Alec, l'un des fils de Daniel Wildenstein fait entrer dans la succession les deux enfants du défunt, Diane et Alec Junior ainsi que sa veuve Liouba Stoupakova. En 2011, l'administration fiscale a réévalué le montant de la succession, prononcé un premier redressement fiscal et déposé plainte pour fraude fiscale.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34